



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chili

Question écrite n° 50248

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les violations des droits de l'homme au Chili dans le domaine de la liberté de la presse. En effet, M. Victor Pey, propriétaire d'un des journaux les plus importants et les plus lus au Chili, le quotidien Clarin a été victime le 11 septembre 1973 d'une confiscation de tous les biens meubles et immeubles de ce journal qui a dès lors cessé toute publication. A ce jour, le quotidien Clarin n'a toujours pas été rendu à son propriétaire, pas plus que celui-ci n'a été indemnisé de l'important préjudice subi et ce, malgré de nombreuses requêtes présentées par M. Pey au président de la République du Chili. Cette atteinte flagrante à la liberté d'expression et d'opinion et cette violation grave du droit de propriété est en contradiction avec les engagements pris par le gouvernement chilien dans le cadre de l'accord de coopération signé avec la Communauté européenne le 20 décembre 1990. Il y a lieu également de rappeler que le nouvel accord de coopération signé le 21 juin 1996 entre l'Union européenne et le Chili qui devrait être prochainement présenté au Parlement français pour ratification, renforce le lien entre le respect des principes énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et la coopération avec le Chili. M. Eduardo Frei, président de la République du Chili, est attendu en France en visite d'État les 10 et 11 avril 1997. Il demande donc à M. le ministre : s'il a l'intention d'intervenir soit à cette occasion, soit ultérieurement auprès du gouvernement du Chili pour que les droits de propriété et de liberté de presse soient respectés dans ce pays ; quelles mesures il entend prendre pour que la ratification par la France du nouvel accord de coopération entre l'Union européenne et le Chili ne puisse intervenir qu'après s'être assuré que les engagements du gouvernement chilien en matière de respect des droits de l'homme ne restent pas lettre morte.

Données clés

Auteur : [M. Blum Roland](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50248

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1730